

CHARTRE DU RANDONNEUR

Partir en randonnée en groupe, c'est passer un bon moment ensemble et c'est garder à l'esprit que pour profiter de la nature, il faut la respecter.

La chartre du randonneur nous rappelle quelques règles de la vie en groupe et nous sensibilise à la préservation de l'environnement.

- Respectons-nous les uns les autres, et contribuons à la bonne ambiance nos randonnées, c'est l'affaire de tous.
- Suivons scrupuleusement toutes les consignes de l'organisateur, et notamment les consignes de sécurité et techniques.
- Restons groupés et participons à la régulation de l'allure en ralentissant, si nécessaire, les premiers.
- Signalons à notre voisin tout besoin de s'isoler et laissons alors notre sac au bord du chemin.
- Ne quittons pas le groupe, ni ne prenons une autre piste sans concertation avec l'organisateur.
- Respectons l'environnement et notamment les espaces protégés, récupérons nos déchets.
- Ne dégradons ni les cultures, ni les plantations et ne dérangeons pas les animaux domestiques ou les troupeaux. Soyons discrets.

25 septembre 2021